

Le Chalaure

Journal d'informations de Les Eglisottes et Chalaures

Chères administrées, Chers administrés,

Dans quelques mois c'est une nouvelle page qui va s'ouvrir, avec ses incertitudes, ses espoirs. Comment ne pas évoquer à l'orée de la nouvelle année les importantes échéances qui nous attendent et qui vont engager l'avenir de notre pays. Engager aussi la responsabilité de ceux qui auront entre leurs mains notre bien-être (emploi, santé, sécurité).

La sécurité : le Bataclan, Nice sont encore bien présents dans les esprits. Aujourd'hui cohabitent sur notre sol des individus qui ne se reconnaissent pas dans nos valeurs. Certains, faisant dissidence, agressent les forces de l'ordre, les pompiers, les services de santé, jusqu'à prendre les armes contre leur propre patrie.

Souhaitons, puisque c'est l'époque, clairvoyance dans nos choix au moment du passage dans l'isolement, discernement, détermination, réalisme pour ceux qui auront la charge de conduire les affaires du pays. Souhaitons qu'ils sachent redonner espoir et préserver l'unité nationale. Souhaitons aussi que les joutes électorales ne soient pas aussi virulentes qu'Outre Atlantique et déconnectées des réalités du Pays.

Pour vous Eglisottaises et Eglisottais, votre Municipalité est toujours confrontée à des arbitrages, soumises à des normes nous obligeant à engager des dépenses hors normes, hors rationalité. Est-il nécessaire d'installer un ascenseur à l'école primaire ? Est-il indispensable d'en prévoir un à la Mairie ? Faut-il aménager la buvette du Club de football, cimenter les allées du cimetière, etc, etc... L'ensemble des travaux identifiés présentant un montant de plus de 300 000 €. Il s'agit certes de répondre à des situations pénibles, physiquement et moralement, pour les personnes affligées d'un handicap. Il ne s'agit pas de les ignorer, mais ne faut-il pas savoir raison garder, eu égard au nombre de ces cas qui restent, fort heureusement, marginaux. Les besoins légitimes d'une minorité ne doivent pas se faire au détriment d'une majorité qui a elle aussi des attentes.

Une fois ces travaux budgétés que restera-t-il pour l'entretien des bâtiments : ancienne salle Diocésaine, vieille bâtisse du Centre bourg. Et notre gymnase qui rencontre des problèmes d'étanchéité à son faitage, de nos routes et de leurs aménagements ? Avec ces différentes contraintes les investissements ne sont plus classés qu'au rang des hypothèses. Il y a la nouvelle organisation du territoire avec les schémas départementaux de coopération intercommunale qui, par la mise en œuvre des regroupements, vont concentrer les pouvoirs dans des instances supra-communales, laissant peu de moyen et de latitude aux petites communes rurales. A partir du 1er janvier 2017 notre Communauté d'Agglomération s'agrandit de 12 communes : 5 communes de la Communauté de communes du Sud-Libournais et 7 du Brannais. Avec cette fusion intégration ce seront de nouvelles compétences qui vont venir compléter celles existantes. Ainsi les plans locaux d'urbanisme (PLU) ne sont-ils pas appelés à être contrôlés, gérés par les établissements publics de coopération intercommunale. Les PLUi (intercommunaux) devant, à court terme, remplacer nos documents d'urbanisme.

Pourtant les habitants de nos Cités rurales ont eux aussi des besoins auxquels les élus se doivent de répondre. Ainsi de façon concrète il en est :

- du restaurant scolaire : nous venons de remplacer la chaudière, devenue ancienne et dégradée, (7 000 €), remplacer une pompe de la chaufferie de la Mairie-école maternelle (1 320 €),
- du Centre bourg : les travaux ont commencé. Il faut bien tenter de donner un peu de lustre à sa partie nord-est. Avec le remplacement de la canalisation d'eau potable, le remplacement des caniveaux, bordures et trottoirs c'est un montant de plus de 350 000 € qui va être engagé. Ces financements sont assurés par différents organismes (Syndicat de la Vallée de l'Isle pour les canalisations d'eau potable, la commune pour les caniveaux et les trottoirs) mais ils ont pour origine la même source. A cela il faut ajouter la réfection de la chaussée qui elle sera financée par le Conseil départemental, mais toujours la même origine.
- de nos routes : une simple opération de colmatage (point à temps) et c'est 7 000 € par jour.
- le terrain de tennis : son éclairage, depuis longtemps envisagé, est appelé à répondre à l'attente des joueurs et de leurs dirigeants (montant estimé 27 250 €). Cette opération devrait se réaliser en 2017.
- le PLU : nous allons engager au cours du 1er semestre 2017 une modification de ce document. Cette procédure est à distinguer de la révision, beaucoup plus lourde. Il s'agit d'une simple adaptation de certains articles du règlement qui, à l'usage, se révèlent trop contraignants. Il s'agit aussi d'adapter une partie très ciblée du zonage, qui se trouve en contradiction avec ledit règlement. Il conviendra également de vérifier la compatibilité de notre document avec le schéma de cohérence territoriale et avec le programme local pour l'habitat.

Ces contingences matérielles sont, pour certains d'entre vous, probablement éloignées de vos préoccupations immédiates (maladie, précarité, isolement...). Aussi à l'aube de cette année 2017, on ne peut oublier ceux qui souffrent, qui sont dans le besoin, qui ont perdu un être cher. Pour vous tous, soyez assurés que nos pensées vont vers vous et vers ceux qui vous sont proches. En attendant d'avoir le plaisir de vous retrouver pour l'habituelle cérémonie des vœux qui se tiendra le **samedi 7 janvier 2017**, c'est avec mesure, mais avec sincérité, que nous vous adressons des vœux de santé, de réussite, de soulagement et de bonheur pour vous et vos familles pour cette nouvelle année.



Machine destinée à réaliser le fonçage pour passer la canalisation d'eau potable sous les ouvrages d'eaux pluviales au lieu-dit Reyraud du Moulin.

Depuis début novembre, la partie Nord-Est de l'Avenue Victor-Hugo et l'impasse de Reyraud du Moulin sont en travaux. Cette opération consiste à remplacer 50 branchements ainsi que la canalisation d'eau sur une longueur de 550 mètres pour un montant de 199 909 € HT.

Vont s'y ajouter dans le cadre d'avenants au marché initial :

- la VC 135 dit du Chemin de Reyraud, soit 200 mètres de canalisation pour, dans un premier temps alimenter trois habitations qui étaient raccordées par des parties privatives. Coût 22 200 €,
- l'impasse Victor-Hugo : représentant une longueur de 90 mètres pour un montant de 15 500 €.

La réhabilitation de ces secteurs, chacun en conviendra est parfaitement justifiée. La planification était subordonnée à la décision de plusieurs instances :

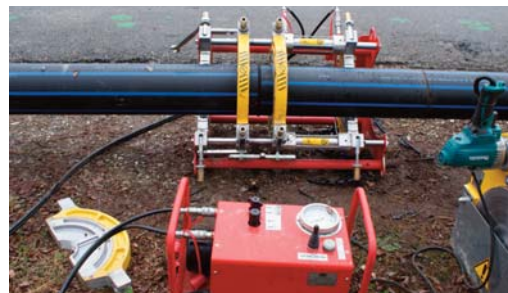
a) le syndicat d'eau et d'assainissement de la Vallée de l'Isle pour le réseau d'adduction d'eau. Ces travaux sont réalisés par l'entreprise EIFFAGE, sous maîtrise d'oeuvre du cabinet SOCAMA.

b) le Conseil municipal pour le remplacement des bordures et caniveaux et à l'aménagement des accès pour personnes à mobilité réduite, par la SARL SENTOU pour un montant de 68 609 € HT.

c) le Conseil départemental pour la réfection de la bande de roulement. Une fois cette opération réalisée l'entreprise SENTOU procédera au renouvellement des trottoirs pour un montant de 34 000 €.

Pendant ces opérations riverains et usagers subissent quelques désagréments que vous pouvez comprendre. Il en est de l'intérêt de la collectivité.

Désormais le raccordement des canalisations entre-elles ne se fait plus par emboitage mais par une soudure à chaud. Avec ce procédé appelé «en miroir» les extrémités des tubes sont portés à 220 degrés. Cette technique offre une plus grande pérennité et supprime les aspérités. Une ventouse a également été posée sur le point haut de la canalisation d'eau potable (Reyraud du Moulin) elle permet d'évacuer l'air qui pourrait s'y trouver, régularisant ainsi la pression. Cette ventouse permet aussi d'ajouter de l'air pour éviter les coups de bélier lors de la manipulation des bouches incendie.



INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

Tous les ans les services publics alertent sur les dangers de ce gaz.

Chaque année au cours de la période de chauffe, plusieurs milliers de personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone. L'intoxication résulte d'une mauvaise combustion des appareils de chauffage. Elle constitue la première cause de mortalité en France par émanation toxique

Pour limiter les risques il convient de :

- faire vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié,
- maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement, ne jamais boucher les entrées d'air,
- respecter les consignes d'utilisation des appareils de combustion,
- placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

Le monoxyde de carbone est un gaz asphyxiant indétectable : il est invisible, inodore et non irritant. Il provoque maux de tête, nausées, vomissements. Si ces symptômes apparaissent il est nécessaire d'aérer, d'évacuer les lieux et d'appeler les services de secours en appelant le 15 ou le 112.

Détecteur de fumée - le bilan

Aujourd'hui tous les logements devraient être équipés du petit boîtier qui peut sauver la vie de ses occupants. Ainsi à Amiens une habitante de 23 ans a été sauvée grâce à son détecteur de fumée, même chose à Sète, là ce sont les voisins qui ont donné l'alerte. Depuis le 8 mars 2015 ces détecteurs sont obligatoires. Ce délai a toutefois été prolongé jusqu'au 1er janvier 2016 en raison du manque de matériel homologué. L'appareil doit en effet répondre à la norme NF EN 14 604

Alors sommes-nous bons élèves ? Selon les différentes études 85% des logements seraient dotés de cet équipement. Pourtant les statistiques montrent que le nombre d'incendies a augmenté en 2015. Chaque année en France on comptabilise plus de 800 morts et 10 000 sinistrés.

C'est au propriétaire du logement qu'il incombe d'installer les détecteurs de fumée (un détecteur par logement, sauf dans les logements à plusieurs niveaux ou il en faut un par étage). Il doit être installé dans les couloirs le plus haut possible.

Alors si ce n'est pas déjà fait, faites le nécessaire. Equipez-vous !

Service des Finances Publiques de Gironde

En Gironde, les services des Finances publiques (impôts des particuliers, recouvrement des impôts) accueillent chaque année de nombreux usagers que ce soit durant la déclaration des revenus ou pendant la sortie des avis d'impôt.

Le développement du numérique engagé depuis plusieurs années offre la possibilité aux usagers d'avoir accès, de chez eux et à tous moments aux sites en ligne impots.gouv.fr

Afin d'améliorer la qualité de son accueil téléphonique, la direction générale des finances publiques (DGFIP) met en place un accueil téléphonique à distance au bénéfice des usagers du département de la Gironde.

Vous avez une question sur vos impôts, une démarche à accomplir ? un seul numéro : 0 811 70 66 00.

Ce service est ouvert du lundi au vendredi de 8h. 30 à 19 heures.

Les agents des Finances Publiques qui répondent à ce numéro offrent un service d'accueil général et personnalisé en traitant directement et en toute confidentialité les demandes courantes des usagers (délivrance d'imprimés, de copies d'avis, réclamations, délais de paiement).

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Depuis le 1er janvier 2014 la durée de validité des cartes nationales d'identité est portée de 10 à 15 ans. Cette mesure s'applique aux cartes d'identité en cours qui ont été délivrées entre le 02 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

Toutefois certains pays ne prennent pas en compte cette prorogation.

Afin d'y remédier le Ministère de l'Intérieur :

- a décidé d'autoriser le renouvellement des cartes nationales d'identité avant leur date d'échéance légale, mais dans ce cas un justificatif de voyage à l'étranger pourra être demandé,
- préconise l'utilisation d'un passeport valide, qui constitue le titre de voyage de droit commun.

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez vous adresser à : cni-passeport@gironde.pref.gouv.fr

CALi - HABITAT DURABLE

Le programme Habitat Durable mis en place depuis 2013 par la CALi propose aux particuliers un accompagnement et des aides financières pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat. Le bilan des deux premières années s'est révélé positif avec plus de 160 dossiers engagés correspondant à près de 2 800 000 € de travaux sur le territoire.

Si vous souhaitez des solutions et des aides pour votre projet de rénovation visant à :

- réduire votre facture d'énergie et améliorer votre confort,
- réaliser des travaux dans un logement dégradé ou insalubre,
- adapter votre logement à votre situation (handicap, vieillissement...),
- augmenter la performance énergétique de votre logement.

la CALi vous permet de bénéficier :

- d'un conseil technique gratuit, neutre et objectif,
- d'un accompagnement pour définir votre programme de travaux et son montage,
- d'une mise en relation avec des professionnels du bâtiment,
- d'aides financières quelles que soient vos ressources.

Pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé, contactez un conseiller au

05 57 72 09 00 ou par mail à habitatdurable@lacali.fr

SERVICE DES TRANSPORTS À LA DEMANDE

LA CALi INFORME LES UTILISATEURS DES SERVICES DE TRANSPORT QU'À COMPTER DU 1ER DÉCEMBRE 2016 LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE dispose d'UN NOUVEAU PRESTATAIRE : LA SOCIÉTÉ CITRAM. POUR RÉSERVER APPELEZ LE 09 77 400 804.

Le service dessert l'ensemble des 46 communes de la CALi. C'est un moyen de transport de proximité mais ce n'est pas un service individuel. Le transport de plusieurs personnes sur une même course, dans une tranche horaire similaire peut être organisé.

Réservations : au plus tôt 1 mois à l'avance et au plus tard avant 18 heures la veille du trajet. Pour un trajet le week-end la réservation doit se faire le vendredi à 18 heures au plus tard.

Tarifs : 1 aller/retour : 4,20 € ; 1 aller simple 2,60 €. L'achat s'effectue auprès du conducteur soit à l'unité soit par carnet de 10

Bénéficiaires : personne âgée de 75 ans et plus, les personnes en situation de handicap. D'autres situations peuvent être prises en compte après évaluation par la commission d'accessibilité (précarité, difficulté d'insertion...)

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais

porte le programme LEADER (liaison Entre Actions et Développement de l'Economie Rurale)

Ce programme intéresse tous les porteurs de projets privés et publics dont les dimensions locales ou innovantes peuvent être des moteurs pour le territoire. Il s'agit de :

- l'agriculture et de la sylviculture, la valorisation des déchets verts
- la filière vitivinicole (spécialisation commerciale, artisanale et industrie induite par la viticulture)
- la filière de la construction et particulièrement l'éco-construction (utilisation de matériaux naturels)

Mais aussi : - l'oenologie, l'itinérance (chemins de randonnées, véloroutes, voies vertes...)

- la diversification de l'offre touristique (tourisme de bien-être, activités physiques de pleine nature)
- la structuration des acteurs touristiques.

Le programme LEADER peut vous faire bénéficier d'un accompagnement technique et de subventions européennes dont le montant peut aller de 1 500 à 30 000 €

ETAT CIVIL ANNEE 2016

carnet rose

06 janvier	BAPTISTE Aureb	Libourne
10 janvier	LEMAN Chelcie	Libourne
10 février	VERSAUUD FLORES Sevane	Libourne
12 février	TESSIER Eve	Libourne
07 mai	DAVID Lyam	Libourne
29 mai	CAZIMAJOU Charlotte Clotilde Marie	Libourne
09 juillet	PASCOT Gautier Gabriel	Libourne
11 juillet	GOENAGA Baptiste Bernard Dominique	Libourne
15 septembre	CHARRON BARBIAN Simon	Lormon
08 octobre	SINGER Iris	Libourne
11 octobre	DUPIN Gosheun Frangie	Soyaux
26 octobre	GABIN LAMBERT Roman	Libourne
09 novembre	BRUNETIER Yumi	Libourne
11 novembre	PAQUI Mike	Libourne
14 novembre	TARRAUD Héloïse	Libourne
06 décembre	NICOU MUSSEAU Gabriel	Libourne
19 décembre	PEYCHARD Promesse Thérèse	Libourne

L'Officier de l'Etat civil a uni :

le 9 avril

Marie-Ange Monique Bernadette FOSSARD
avec Frédéric Paul Emile DAGONNEAU

le 18 juin

Paulo Manuel SARAIVA da ASCENCAO
avec Sandra Jacqueline Francine MOURNE

le 25 juin

Stéphanie LACOUR
avec Christophe BOSSI

le 12 août

Jason BENONY
avec Tiffany, Betty BIDOU

le 13 août

Alexandre RODE
avec Sabrina Colette Andrée PRUDENT

le 17 septembre

Jean BOUCHERIE
avec Anne-Sophie DEMARCHE

Nous les avons accompagnés à leur dernière demeure

BOUINOT Jean-Claude né en 1950 à Libourne, décédé le 03 janvier
MOREAU Pierre né en 1931 à Les Eglisottes, décédé le 21 janvier
MALAISE Charles né en 1929 à Thil (54) décédé le 1er février
BEAUDOU Francis né en 1953 à Libourne, décédé le 10 février
DONAT-MOUTET Paulette Adèle, née en 1921 à Les Eglisottes, veuve RUBERT, décédée le 27 février
DEJOURS Claude Christian, né en 1948 à Libourne, décédé le 02 mars
LAMBERT Sandra, née en 1978 à Neufchâteau (80) épouse BOLE, décédée le 03 mars
MUSSEAU Reine née en 1928 à Chamadelle, veuve LACAVE, décédée le 05 mars
GAJAN Léon né en 1953 à Libourne, décédé le 09 mars
GOURSOLLE Marie, née en 1927 à La Boissière d'Ans (24), veuve BOUINOT, décédée le 24 mars
GASSIE Laurent né en 1972 à Bordeaux, décédé le 30 mars
LEROY Gérard, né en 1950 à Carignan (33), décédé le 05 avril
PICARD Huguette, née en 1929 à Lagorce veuve VIRONNEAU, décédée le 18 avril
LESTRADE Raymonde, née en 1930 à Les Eglisottes, décédée le 25 avril
GRELOT Marie-Thérèse Marguerite, née en 1921 à Montagne, veuve GADRAT, décédée le 28 avril
COCUAU Henriette Elisabeth née en 1929 à St-Michel de Rivière, épouse MOREAU, décédée le 03 mai
MERIT Anne-Marie Agnèce, née en 1925 à Les Eglisottes, veuve GUERIN, décédée le 06 mai
MORAND Regis Fernand né en 1931 à Les Eglisottes, décédé le 16 mai
CHAMOULAUD Yves Jean-Michel, né en 1959 à Saint-Loubès, décédé le 11 juin
VIDRIS Aline née en 1927 à Montguyon, veuve ARNOULT, décédée le 02 juillet
CHABBERT Claudette née en 1948 à Morris (Algérie) épouse MOUSSAY, décédée le 04 août
COUSSEAU Gabrielle, Marie-Hélène, née en 1911 à Chambretaud (85) veuve GORRICHON, décédée le 06 Août
RIOS RIBOTE Rosalina, née en 1925 à Villanueva de Los Infantes (Espagne) veuve IGLESIAS décédée le 07 août
SANTOS Stéphane, né en 1978 à Libourne, décédé le 09 août
BOURCEREAU Magali Lucienne Simone, née en 1967 à Bar le Duc (55), décédée le 14 août
LE COLLEN Michel Gérard né en 1926 à Les Eglisottes, décédé le 16 septembre
CASABELLA Marcel Antoine Michel né en 1939 à Constantine (Algérie), décédé le 17 septembre
PEROT Michel, né en 1970 à Metz, décédé le 06 octobre
GADRAT Pierre né en 1933 à Bordeaux, décédé le 17 octobre
DUBLE Nicolas, né en 1987 à Libourne, décédé le 18 octobre

nous avons accompagné (suite)

HORREREAU René Michel né en 1950 à Aubervilliers (93), décédé le 02 novembre

LONCAN Jean, né en 1952 à Les Eglisottes, décédé le 15 novembre

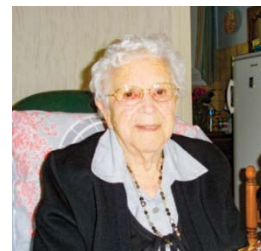
MOUSSAY Patrick Pierre Robert, né en 1955 à Herouville Saint-Clair (14), décédé le 17 novembre

MOREAU Jean-Michel né en 1958 à Libourne, décédé le 19 novembre

Madame GORRICHON Gabrielle, née COUSSEAU est décédée cette année à l'âge de 105 ans. Elle était la dernière centenaire de la commune. Quatre autres l'ont précédée :

- Madame Victorine MIRAMBEAU, née MOREAU, décédée le 21-11-2011 dans sa 101ème année,
- Monsieur Camille BACHELLERIE décédé le 24-12-2011 dans sa 105ème année,
- Madame PREHEMBAUD Jeannine, née BACHELLERIE, décédée le 24-08-2015 dans sa 105ème année,
- Madame PARMENTIER Jeanne, née COURTEHEUSE, décédée le 21 avril 2015 dans sa 100ème année.

Gaby est arrivée au Fieu en 1921 venant de la Vendée. Elle avait 10 ans. Deux ans après la famille COUSSEAU s'installait aux Eglisottes chez Gaston HORRUT comme métayer. A 17 ans elle épousait Jean GORRICHON, de cette union naissaient Jean et Marie-Monique. Malgré les pénibles travaux de la ferme elle a su conserver son regard malicieux et sa jeunesse d'esprit.



Avec le témoignage de toute la sympathie de l'équipe municipale aux familles éprouvées

LES ACTIVITES DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Cette journée du 3 décembre, placée sous l'égide du Conseil départemental, s'est déroulée en deux temps : une inauguration le matin, des animations sur le thème du «portrait» l'après midi.

En matinée, l'Edile de la commune, Bernard NADEAU et les élèves de CM2 de Madame FREDOU ont inauguré la nouvelle organisation des espaces de la bibliothèque. Cela a été un long travail de réflexion auquel ont participé les bibliothécaires locales, celles de la bibliothèque départementale de prêt (BDP) et des usagers. Cette nouvelle organisation a dû inspirer les élèves au point de les amener à proposer un nom pour chacun des espaces de cette structure.

Cette journée a été placée sous le signe du divertissement, des jeux, du portrait, de la musique aussi avec le groupe « Egli-Jazz-Hot ». Chacun a pu reconnaître, dans ce groupe, des musiciens de la commune, enrichi d'éléments de communes environnantes (Saint-Aigulin, Saint-Seurin, Saint-Antoine).

Les objectifs de ces réaménagements visent à faire de notre bibliothèque un lieu central de la vie locale répondant à sa mission naturelle de prêt de livres, de culture, de travail de recherche. Il s'agit aussi d'en faire un lieu convivial, de partage où chacun trouve du plaisir à se rencontrer.

Pour ce travail il faut remercier ceux qui œuvrent pour rendre cet équipement attractif et qui ont participé à la réussite de cette journée. Il nous faut, en particulier, remercier notre bibliothécaire qui met beaucoup de cœur à la faire vivre, aux bibliothécaires de la bibliothèque départementale de prêt, aux usagers de ces lieux, car sans eux les investissements consentis perdraient tout leur sens.

Après la prestation du groupe «Egli-Jazz-Hot» et le buffet qui s'en est suivi les activités ont repris avec :

- la projection du film «*J'appelle ça une conversation*» réalisé par les Editions Bleu du Ciel auxquelles se sont associés les habitants de Coutras,

- la lecture musicale avec Renaud BORDERIE, auteur Canadien,

- la présentation des créations photographiques par les habitants de la commune sous le thème «du rêve».

L'exposition est à voir tout au long du mois de janvier.



Le groupe d'Eglisottais «l'Egli Jazz Hot Band» est un septet bien constitué, qui a régalé l'assemblée par son talent empreint de Blues et d'esprit Jazzy lors de l'inauguration de la bibliothèque. Ainsi ce groupe a pu souligner, s'il en est besoin, la vocation hautement culturelle de ce lieu. Souhaitons que ce groupe puisse renouveler, à l'avenir, d'autres expériences teintées de ce même élan musical.

ECOLE - changement d'assistant

Depuis 2009, jusqu'à fin 2016, Monsieur Eric CASSAGNE, de par ses fonctions d'emploi de vie scolaire auprès de la Directrice, a servi d'interface entre l'école, les parents d'élèves et la Mairie. Chacun a pu apprécier sa disponibilité et son implication dans la vie du monde scolaire. Son contrat ne pouvant être renouvelé, le 2 janvier 2017 il sera remplacé par Madame Mariette BENECH qui n'est pas totalement inconnue puisqu'elle a réalisé une prestation d'assistante de vie scolaire au sein de l'école.

SIAEPAVI

(Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement de la Vallée de l'Isle)

réunion du Comité Syndical du 29-11-2016 - relevé des principales décisions

I - TARIFS 2017:

1° - EAU POTABLE

	ABONNEMENT € (HT)	PART VARIABLE € (HT) au M3	PRIX AU M3 Taxes et redevances comprises
Collectivité (syndicat SIAEPA)	12,96	0,4595	2,1509 € (calculé sur une base de 120 M3)
délégataire (Suez)	33,96	0,7908	
TOTAL....	46,92	1,2503	

2° - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	ABONNEMENT en € (HT)	PART VARIABLE € (HT) au M3	PRIX AU M3 Taxes et redevances comprises
Collectivité (syndicat SIAEPA)	65,92	2,2433	4,39 € (calculé sur une base de 120 M3)
Délégataire (Suez-Lyonnaise Eaux)	37,01	0,7598	
TOTAL....	102,93 €	3,0041	

II - TRAVAUX EAU POTABLE

- renouvellement canalisation Avenue Victor-Hugo, Impasse de Reyraud, Impasse Victor_Hugo, Chemin de Reyraud
- protection de la tête de forage : 13 200 € TTC
- renouvellement de branchements : 20 000 € TTC
- filtres à sable à la station de traitement non chiffré

opérations prévues dans le moyen terme :

- renouvellement de la canalisation secteur Lavergne (chiffré à 360 000 €), Bel-Air (débit limité), Benaugue et Tour Blanche. Ces trois dernières opérations ne sont pas encore chiffrées.

TRAVAUX ASSAINISSEMENT COLLECTIF (selon capacité financement)

- postes de relevage de Monfourat, Boissier, Baudou, Le Cerisier, Lavergne : remplacement de branchements, regards à étancher 132 349 € HT
- 20 000 € en réserve pour renouveler les branchements défectueux

Ces travaux font suite au diagnostic de la Société Aqualis, ils sont destinés à réduire les eaux parasites entrant dans la station d'épuration.

III - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Depuis le 1er juillet 2015 le service est rattaché au syndicat de la Vallée de l'Isle. Sur la commune il a été dénombré 276 installations autonomes. Après vérification 86 installations ont été jugées conformes. 20 installations sont dépourvues de tout traitement.

Il est rappelé que tout vendeur d'une habitation doit fournir un document de contrôle de l'installation datant de moins de trois ans. Dans l'hypothèse où l'installation ne serait pas conforme l'acquéreur dispose d'un délai d'un an pour se mettre aux normes.

Depuis 2015 le syndicat de la Vallée de l'Isle propose un service de contrôle et d'entretien des installations.

TARIFS TTC en EUROS	ANNEE 2015	ANNEE 2016
contrôle des installations neuves (conception/réalisation)	121,00	121,00
contrôles des installations existantes	72,61	72,61
contrôle suite à une vente immobilière	59,48	59,48
contrôle mini-station > à 20 EqH (équivalent habitant)	286,00	286,00
contrôle construction mini-station > à 20 EqH	286,00	286,00
contrôle règlementaire mini-station partie administrative	286,00	286,00

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

L'instruction des demandes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...), les modifications législatives (lois Grenelle, ALUR, MAPTAM), l'approbation de documents d'instances supra-communales (plan local pour l'habitat, schéma de cohérence territoriale) ont fait apparaître une nécessaire adaptation de notre document (PLU) : adaptation de certains articles du règlement, mise en cohérence d'une partie limitée du zonage avec le règlement, audit pour vérifier la compatibilité du PLU avec les textes et les documents de portées supérieures. Comme indiqué il ne s'agit que d'une adaptation relativement mineure avant une éventuelle prise de compétence, par la CALi, des PLU qui deviendraient des PLU intercommunaux.

Cette étude a été confiée au cabinet «G2C Territoires». Une réunion de lancement définira le champ de l'étude.

Un avis en cours d'étude paraîtra dans la presse.

Les modifications apportées, le dossier sera soumis aux personnes publiques et associées (Préfecture, Direction départementale des Territoires, Commission de préservation des Espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)....

Après prise en compte des avis des services concernés, le dossier sera mis à disposition des habitants dans le cadre d'une enquête publique. Pendant un mois le Commissaire enquêteur recueillera les observations qui seront ensuite examinées au sein d'une Commission.

La durée de cette étude est évaluée à cinq (5) mois. Le document pourrait être validé par les services de l'Etat, donc opposable, vers le mois de mai-juin 2017.

Une compétence pour le SIAH du Bassin de la Tude et de la Dronne aval

Dans la pratique il appartient aux communes d'assurer la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). C'est ce que prévoit la loi MAPTAM du 27-01-2014 dite de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Les missions concernent :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, d'un lac ou d'un plan d'eau,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines,
- la défense contre les inondations

Avec la loi NOTRe (nouvelle organisation de la République) du 07-08-2015 cette compétence GEMAPI devient une compétence obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre (la CALi pour ce qui nous concerne) qui s'exercera à partir du 1er janvier 2018.

Une procédure de représentation-substitution a introduit un dispositif de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages qui permet aux syndicats existants qui exerçaient déjà les compétences GEMAPI, sur un périmètre plus important. C'est le cas, en la matière, pour le SIAH du bassin Tude et Dronne aval.

Reste le financement de cette nouvelle compétence. La loi MAPTAM a introduit la possibilité d'instituer une taxe facultative répartie entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières. Cette taxe est fixée et perçue par les EPCI à fiscalité propre (CALi) dont le montant attendu ne doit pas excéder 40 € par habitant et ne doit pas dépasser le montant prévisionnel des charges liées à cette compétence. Cette taxe évite, si les EPCI souhaitent la mettre en place, de financer la gestion des milieux aquatiques sur leur budget général, même si elles l'ont transférée à un syndicat de rivière. En revanche cette taxe permettra de supprimer les contributions communales.

Afin de préparer la représentation substitution les élus du Syndicat ont souhaité associer des communes non adhérentes mais se trouvant dans les bassins de la Tude et de la Dronne aval : Le Fieu, St-Christophe de Double pour la Gironde, La Génétouze, Boscamnat et St-Martin de Coux pour la Charente-Maritime.

Une grille de répartition des charges devra être validée en septembre 2017, par le Syndicat, afin que les EPCI puissent mettre en place, si elles le souhaitent, la taxe GEMAPI évitant ainsi d'avoir à financer cette compétence sur leur budget.

LES AVANT- GOÛTS DE L'AVENT

Un vide jouets - Marché de Noël



Sur la commune la période de Noël a commencé le 04 décembre avec l'Association Sportive et Culturelle et sa bourse aux jouets.

En cette période où tout tourne et s'agite autour des préparatifs de ces périodes festives, cette bourse aux jouets a été un bon moyen de rechercher et de trouver l'objet convoité.

Ce dimanche les chineurs ont pu trouver, parmi les exposants, des idées pour remplir la hotte du Père Noël, agrémenter les crèches. Le public a pu également trouver, boissons, viennoiseries et pâtisseries réalisées par les membres de l'Association.

Ces fêtes sont aussi propices aux réunions de familles, aussi l'ASC vous souhaite de passer d'agréables moments festifs et vous présente aussi ce qu'il peut y avoir de meilleur pour l'année 2017. Les dirigeants et adhérents espèrent vous retrouver nombreux lors de leurs prochaines manifestations.

BONNES FÊTES

Pour le Père Noël c'est une dure période qui s'annonce. Dès l'après-midi du jeudi 15 décembre, élus et secrétaires l'ont accompagné pour une distribution de livres aux élèves du groupe scolaire,

Après le passage du Père Noël dans les salles de classe, enseignants et élèves se sont retrouvés autour de la galette des Rois et autres friandises et boissons, offertes par la Municipalité. A la sortie, le traineau du Père Noël attendait tout le monde pour des vacances très attendues.

Pendant ce temps au gymnase, le personnel technique, associations (Amicale laïque) et bénévoles aménageaient le gymnase pour la kermesse du vendredi soir.

Heureusement que tout était prêt car bien vite le gymnase s'est rempli, récompensant le travail des uns et des autres : installation des stands, préparation des scénettes et des costumes (pour se mettre dans l'ambiance, il y a eu les répétitions). De l'effervescence autour du stand de l'Amicale laïque pour la restauration, les gâteaux avec les parents d'élèves, la tombola et...avant qu'il n'attelle son traineau pour un long périple, l'incontournable photo avec le Père Noël. A 21 heures, chacun a regagné ses foyers pour un repos bien mérité. Tous les acteurs soulagés, peuvent se féliciter pour la réussite de cette soirée.

Il ne faut pas oublier les adieux d'Eric CASSAGNE qui, en toutes occasions, s'est fortement impliqué. Souhaitons lui de retrouver rapidement un travail dans lequel il pourra s'épanouir.

NOËL
DES
ECOLES



INFOS MAIRIE

VOEUX DU MAIRE

Le Maire et le Conseil municipal ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des voeux, suivie d'un vin d'honneur, qui aura lieu le samedi 7 janvier 2017 à 18h30 à la salle polyvalente de Monfourat.

Le numéro de fax de la Mairie a changé qui devient désormais le 09 71 70 19 08

VIE MUNICIPALE

Monsieur Patrick HUCHET a été élu aux fonctions d'Adjoint au Maire en lieu et place de Monsieur Jean-François VITRAC qui a souhaité être déchargé des dites fonctions. Remercions Monsieur VITRAC pour ce qu'il a fait, mais ce n'est pas fini car il participe et siège toujours au sein de l'équipe municipale.

LA VIE ASSOCIATIVE

COMITE DES FETES

* samedi 4 février 2017 : salle polyvalente de Monfourat : repas et soirée dansante avec l'orchestre GENERATION MUSETTE. Ouverture des portes à 18h30

contacts

Messieurs Claude GUERIN 06 82 85 98 39 (Pdt) ; Patrick HUCHET 06 63 63 52 31 (Vice Pdt) ; Bernard GUILLEMOT 06 60 95 26 44
Didier SICAIRE 06 49 31 23 61 ; Mesdames Roseline GUERIN 06 84 25 49 22 ; Dany HUCHET 06 64 43 21 11

RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE

Une demande avait été adressée auprès des services de l'Etat visant à reconnaître la commune en état de catastrophe naturelle au titre de l'année 2015.

La Commission interministérielle, en sa séance du 06 septembre, a rendu un avis défavorable. Par suite, l'état de catastrophe naturelle a été écarté pour notre commune par arrêté interministériel du 16 septembre 2016.

Néanmoins il est possible d'en faire la demande au titre de la sécheresse pour l'année 2016 en adressant un courrier au Maire en indiquant les dégâts constatés en y joignant des photographies. Une demande communale sera ensuite adressée à la Préfecture de la Gironde.

PRÊT DE MATERIEL

Nous vous rappelons que pour le prêt de matériel (tables, chaises) il est impératif d'en faire la demande en Mairie au moins une semaine avant la date de mise à disposition. Ce délai est nécessaire pour établir le planning du personnel et pour assurer la gestion et la disponibilité du stock. En outre en raison des nombreuses demandes le prêt du matériel ne peut s'envisager que sur une courte période (72 heures maximum). Ceci est un service et en aucune manière un dû.

ELECTIONS ANNEE 2017

a) présidentielles : 23 avril et 7 mai 2017

b) législatives : 11 et 18 juin

Nous rappelons que pour voter il vous faut présenter une pièce d'identité (permis de conduire, passeport, carte d'identité....).

Le fait que les membres du bureau connaissent les votants ne peut les dispenser de présenter ce document.

A défaut cela peut-être de nature à entraîner l'annulation du scrutin.

Nous rappelons également que les personnes qui ne sont pas encore inscrites sur les listes électorales ont jusqu'au 31 décembre pour se faire inscrire. Pour accomplir cette formalité vous devez être muni d'un document d'identité (passeport, CNI) en cours de validité et d'un justificatif de domicile à votre nom (facture d'électricité, de gaz, contrat de bail, avis d'imposition.....)

REPAS DES AÎNES

Le dimanche qui suit les élections présidentielles, soit le 14 Mai 2017, la Municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale convient, comme chaque année, les aînés de la commune à se retrouver au gymnase autour d'une bonne table pour une après-midi festive.

Les activités du CAME et «des hérissons bleus et blancs»

A partir du 2 janvier 2017 de nouvelles équipes ont été constituées :

- une équipe de U6, U7 et U10 et U11

- une équipe de U16 et de U17 qui vont soutenir les séniors du «foot loisirs Les Hérissons Bleus et Blancs»

Pour tous les candidats adeptes du ballon rond le CAME aura le plaisir de vous accueillir à partir de janvier 2017 au stade de Monfourat selon le planning suivant :

- le mardi 03 et jeudi 5 à 18H30 pour U16 et U17

- le mardi 03 janvier à 18h30 et le vendredi 6 janvier à 18h30 pour les séniors foot-loisirs,

- le mercredi 04 janvier 2017 à 14h30 pour les U6, U7, U8, U9, U10 et U11

A tous amateurs de foot ou non le Club Athlétic de Monfourat Les Eglisottes vous souhaite de passer d'agréables fêtes et vous présente ses meilleurs voeux sportifs pour 2017